



Paris, le 21 avril 2004

Communiqué de presse

L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT A LANCE UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE PERPETUEL DE 300 MILLIONS D'EUROS DIRIGE PAR SG CORPORATE & INVESTMENT BANKING ET BARCLAYS CAPITAL

L'Agence Française de Développement a lancé la semaine dernière un emprunt subordonné perpétuel de 300 millions d'euros. Cette émission, éligible dans la catégorie des fonds propres de base (*Tier 1*) s'inscrit dans le cadre d'un renforcement des fonds propres de l'AFD pour couvrir, en terme de ratio de grands risques, la croissance de l'activité de prêt de l'AFD, conformément aux orientations du gouvernement français.

L'AFD compte parmi les tous premiers émetteurs à avoir fait usage des nouvelles dispositions prévues par la loi du 1er Août 2003. Cette dernière offre la possibilité aux émetteurs de lancer des émissions subordonnées de dernier rang. Cet emprunt perpétuel, reconnu en tant que *Tier 1* par la Commission Bancaire, est assorti d'une option de remboursement anticipé (*call*) au pair à l'année 10, à l'issue de laquelle le coupon serait augmenté de 100 points de base en cas de non exercice du *call*.

Cet emprunt, dirigé par SG CIB (*Structuring Adviser*) et Barclays Capital, noté AA+ par Fitch Ratings et AA par Standard & Poor's a été lancé avec un spread reoffer de 32 points de base au-dessus du taux de swap 10 ans. L'émission a rencontré un franc succès, et a été plus de trois fois sursouscrite, confirmant une fois encore l'excellente réputation de l'Agence Française de Développement auprès des investisseurs européens. Le placement a été très diversifié notamment en France (24%), en Angleterre (21%), en Asie (17%), et en Suisse (11%).

Agence française de développement 5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12s	Barclays Capital 21 Boulevard de la Madeleine 75001 Paris	Société Générale Paris 17 Cour Valmy 92987 La Défense Cedex
---	--	--